



COMMUNE DE GOUVILLE SUR MER

CANTINE MUNICIPALE

A redonner signé des parents et des élèves

LES REGLES DE VIE

Pour une meilleure participation de tous les enfants à l'ambiance générale de la cantine, quelques consignes sont à respecter :

Avant le repas et trajet école/cantine :

- je reste calme dans les rangs jusqu'à l'entrée dans la cantine,
 - j'attends sagement mon tour pour rentrer dans la cantine,
 - je vais aux toilettes et je me lave les mains à la cantine et non pas à l'école afin de ne pas retarder l'arrivée à la cantine,
- Je m'installe calmement à la place qui me revient.

Pendant le repas :

- je me tiens bien à table,
- Je respecte la nourriture et ne la gaspille pas,
- je parle doucement et n'interpelle pas mes camarades installés aux autres tables,
- je respecte le personnel de service et mes camarades,
- je range mon couvert au bout de la table et je sors de table en silence, sans courir et seulement lorsque que l'on m'a autorisé à le faire.

Pendant le trajet cantine/école et récréation :

- je me mets en rang quand on me le demande,
- je reste calme dans les rangs jusqu'à l'entrée dans la cour,
- je joue sans brutalité,
- je respecte les consignes de sécurité données par le personnel de surveillance,

En cas de problème de comportement d'un enfant, d'indiscipline ou d'irrespect du personnel et des consignes mentionnées ci-dessus, la famille sera tenue informée des agissements de son enfant et pour qu'elle puisse de son côté agir auprès de celui-ci. Une fois cette information faite et sans modification de comportement et/ou en cas de récurrence, l'enfant et ses parents seront convoqués par le Maire ou son représentant à un entretien. Suite à cet entretien si le comportement de l'enfant ne s'améliore toujours pas, il sera procédé à une exclusion temporaire voire définitive.

BAREME ET SANCTIONS :

BAREME

Pour ne pas être sanctionné je dois :

CAS		POURQUOI ?
1	Me rendre à la cantine dans le calme, sans courir et sans bousculade sur le trajet (idem pour le retour)	Pour respecter mes camarades et éviter les chutes ou autres accidents
2	M'installer calmement, sans précipitation Je ne crie pas pendant le repas	Afin de manger dans le calme
3	Prendre soin du matériel mis à ma disposition	Il faut respecter le matériel
4	Rester correctement assis sur ma chaise, manger proprement et calmement	Eviter les chutes et respecter mes camarades
5	Ne pas gaspiller ni jouer avec la nourriture	Je ne suis pas seul et je respecte la nourriture
6	Demander au personnel l'autorisation de me déplacer	Se lever gêne le service Je vais donc avoir moins de temps sur la cour de récréation.
7	A la fin du repas, Je débarrasse mon couvert au bout de la table et j'attends que le personnel m'autorise à me lever et à sortir calmement rejoindre les rangs	Pour éviter la bousculade et le bruit
8	Je parle correctement au personnel de la cantine et de surveillance	Il faut respecter l'adulte
9	Sur la cour, je joue sans brutalité et je respecte les consignes de sécurité	Sur la cour je suis toujours sur le temps de cantine, je respecte donc les mêmes consignes que durant le repas

SANCTIONS :

ACTIONS EN CAS DE MANQUEMENTS AU REGLEMENT
Envoi d'un mail ou appel téléphonique
Envoi d'un mail ou appel téléphonique
CONVOCATION DEVANT LE MAIRE OU SON REPRESENTANT
Envoi d'un mail ou appel téléphonique
Envoi d'un mail ou appel téléphonique
EXCLUSION TEMPORAIRE DE 3 JOURS
EXCLUSION DEFINITIVE

Les familles peuvent s'adresser directement en Mairie ou au représentant du maire pour toute réclamation ou observation à formuler sur les conditions d'organisation et de surveillance de la cantine.

Signature de mes parents :

Ma signature :